

2017-166. VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2018

Président de séance : Monsieur Jean-Philippe MACHON

Présents : 28

Jean-Philippe MACHON, Marie-Line CHEMINADE, Jean-Pierre ROUDIER, Nelly VEILLET, Bruno DRAPRON, Frédéric NEVEU, Marcel GINOUX, Céline VIOLLET, Dominique ARNAUD, Annie TENDRON, Gérard DESRENTE, Mélissa TROUVE, Christian SCHMITT, Fanny HERVE, Liliane ARNAUD, Christian BERTHELOT, Dominique DEREN, Jean ENGELKING, Philippe CREACHCADEC, Danièle COMBY, Jacques LOUBIERE, Marylise MOREAU, Aziz BACHOUR, Josette GROLEAU, François EHLINGER, Philippe CALLAUD, Renée BENCHIMOL-LAURIBE, Serge MAUPOUET.

Excusés ayant donné pouvoir : 7

Françoise BLEYNIE à Marie-Line CHEMINADE, Jean-Claude LANDREAU à Jean-Philippe MACHON, Caroline AUDOUIN à Frédéric NEVEU, Nicolas GAZEAU à Jean-Pierre ROUDIER, Claire CHATELAIS à Bruno DRAPRON, Laurence HENRY à Serge MAUPOUET, Brigitte FAVREAU à Josette GROLEAU

Absent : 0

Secrétaire de séance : Aziz BACHOUR

Date de la convocation : 07 décembre 2017

Date d'affichage : 28 DEC. 2017

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2311-1 et suivants,

Vu les documents budgétaires proposés au Conseil Municipal,

Vu le rapport de présentation du budget,

Vu la délibération n°2017-127 du Conseil municipal du 15 novembre 2017 portant débat d'orientations budgétaires 2018,

Considérant le détail des dépenses et recettes décrits dans les tableaux joints en annexe,

Considérant les équilibres budgétaires ci-après,

A) BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses réelles	29 445 431,89 €
Dépenses d'ordre	2 885 112,21 €
Total dépenses	32 330 544,10 €
Recettes réelles	31 946 544,10 €
Recettes d'ordre	384 000,00 €
Total recettes	32 330 544,10 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réelles	11 422 160,20 €
Dépenses d'ordre	996 300,00 €
Total dépenses	12 418 460,20 €
Recettes réelles	8 921 047,99 €
Recettes d'ordre	3 497 412,21 €
Total recettes	12 418 460,20 €

B) BUDGET ANNEXE SITE SAINT LOUIS

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses réelles	293 260,00 €
Dépenses d'ordre	6 235 292,61 €
Total dépenses	6 528 552,61 €
Recettes réelles	0,00 €
Recettes d'ordre	6 528 552,61 €
Total recettes	6 528 552,61 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réelles	990 000,00 €
Dépenses d'ordre	6 528 552,61 €
Total dépenses	7 518 552,61 €
Recettes réelles	1 283 260,00 €
Recettes d'ordre	6 235 292,61 €
Total recettes	7 518 552,61 €

C) BUDGET ANNEXE ORGANISATION DE SALONS

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses réelles	18 300,00 €
Dépenses d'ordre	3 200,00 €
Total dépenses	21 500,00 €
Recettes réelles	21 500,00 €
Recettes d'ordre	0,00 €
Total recettes	21 500,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réelles	3 200,00 €
Dépenses d'ordre	0,00 €
Total dépenses	3 200,00 €
Recettes réelles	0,00 €
Recettes d'ordre	3 200,00 €
Total recettes	3 200,00 €

D) BUDGET ANNEXE GOLF

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses réelles	489 200,00 €
Dépenses d'ordre	18 600,00 €
Total dépenses	507 800,00 €
Recettes réelles	507 800,00 €
Recettes d'ordre	0,00 €
Total recettes	507 800,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réelles	54 500,00 €
Dépenses d'ordre	0,00 €
Total dépenses	54 500,00 €
Recettes réelles	35 900,00 €
Recettes d'ordre	18 600,00 €
Total recettes	54 500,00 €

E) BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses réelles	1 961 800,00 €
Dépenses d'ordre	623 500,00 €
Total dépenses	2 585 300,00 €
Recettes réelles	2 425 300,00 €
Recettes d'ordre	160 000,00 €
Total recettes	2 585 300,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réelles	1 636 600,00 €
Dépenses d'ordre	160 000,00 €
Total dépenses	1 796 600,00 €
Recettes réelles	1 173 100,00 €
Recettes d'ordre	623 500,00 €
Total recettes	1 796 600,00 €

F) BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses réelles	1 484 400,00 €
Dépenses d'ordre	497 600,00 €
Total dépenses	1 982 000,00 €
Recettes réelles	1 892 000,00 €
Recettes d'ordre	90 000,00 €
Total recettes	1 982 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réelles	1 323 100,00 €
Dépenses d'ordre	90 000,00 €
Total dépenses	1 413 100,00 €
Recettes réelles	915 500,00 €
Recettes d'ordre	497 600,00 €
Total recettes	1 413 100,00 €

Après consultation de la Commission « Gérer » du jeudi 30 novembre 2017,

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les budgets primitifs 2018 du BUDGET PRINCIPAL et des budget annexes SITE SAINT LOUIS, ORGANISATION DE SALONS, GOLF, EAU POTABLE, et ASSAINISSEMENT COLLECTIF.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE à la majorité cette proposition.

Pour l'adoption : 28

Contre l'adoption : 7 (Josette GROLEAU en son nom et en celui de Brigitte FAVREAU, François EHLINGER, Philippe CALLAUD, Renée BENCHIMOL-LAURIBE, Serge MAUPOUET en son nom et en celui de Laurence HENRY)

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Les conclusions du rapport,
mises aux voix, sont adoptées.
Pour extrait conforme,
Le Maire,



Jean-Philippe MACHON

En application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Budget primitif 2018
Rapport de présentation

Dans un contexte contraint, et avec une incertitude forte quant à la compensation de la suppression progressive de la taxe d'habitation, décidée par le Gouvernement, qui s'inscrit à la suite d'une baisse cumulée des dotations de l'État de plus 1,8 millions d'euros depuis 2014, le budget 2018 est marqué par la volonté de maîtrise des dépenses de fonctionnement, et par la relance de l'investissement.

La relance de l'investissement doit permettre de poursuivre le programme de la Ville, et également, par une action volontariste sur les équipements de la ville et les grands projets, de dégager des marges de manœuvre financières pour maintenir une qualité de service public au quotidien des Saintais en matière de proximité, de propreté, de sécurité, et d'embellissement de Saintes.

Le projet de budget s'appuie sur les éléments exposés lors du débat d'orientation budgétaire du 15 novembre dernier.

Table des matières

1	BUDGET PRINCIPAL	2
1.1	Section de fonctionnement	2
1.1.1	Dépenses.....	2
1.1.2	Recettes	6
1.2	Section d'investissement	8
1.2.1	Dépenses.....	8
1.2.2	Recettes	9
2	BUDGET ANNEXE SITE SAINT LOUIS	10
3	BUDGET ANNEXE ORGANISATION DE SALONS	11
4	BUDGET ANNEXE GOLF	11
5	BUDGET ANNEXE EAU POTABLE	12
6	BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF	13

1 BUDGET PRINCIPAL

1.1 Section de fonctionnement

La section de fonctionnement d'établit à : **32 330 544 €** (BP 2017 : 34 774 035 €).

1.1.1 Dépenses

1.1.1.1 Chapitre 011 - Charges à caractère général

Elles se montent à : **6 387 361 €**.

Un effort de maîtrise de ces charges a dû être réalisé afin de contenir ces dépenses, malgré des contraintes fortes, avec des dépenses incompressibles et des contrats d'entretien indexés.

La principale dépense de ce chapitre concerne les fluides (énergie et eau) et représente 22,7%, à 1,45 millions d'euros.

Les dépenses de ce chapitre sont affectées comme suit :

- **Services généraux : 1 011 898 €**. Il s'agit des services supports de la collectivité (informatique, télécommunications, ressources humaines, affaires juridiques et financières, moyens généraux), du cabinet et de la direction générale. Par définition, ces dépenses concernent tous les domaines d'intervention de la collectivité
- **Services techniques : 677 955 €**. Cette catégorie reprend les dépenses d'entretien du matériel technique et des véhicules, ainsi que les achats de fournitures techniques.
- **Services à la population (état civil, cérémonies, cimetières...) : 119 789 €**
- **Communication : 373 301 €**. Cela comprend la communication institutionnelle, interne et externe.
- **Sécurité et salubrité publique : 74 297 €**. Il s'agit des frais de fonctionnement de la police municipale, de la dératisation et de la sécurisation des carrières.
- **Enseignement : 388 597 €** pour les frais de fonctionnement des bâtiments scolaires (écoles primaires et maternelle), l'énergie représentant 318 102 €.
- **Culture : 1 344 338 €**. On retrouve dans cette rubrique les dépenses pour le fonctionnement et la maintenance des musées, de la médiathèque, des salles municipales et du théâtre. Sont également incluses les charges liées aux événements d'animation de la ville.

Parmi ces dépenses, les fluides et l'énergie représentent 240 296 €, maintenance comprise.

Les écritures relatives aux variations de stocks comptent pour 80 000 €.

- **Sport – Jeunesse : 397 440 €.** Il s'agit des dépenses pour le fonctionnement des salles sportives et des stades : fluides (178 510 €) et entretien courant.
- **Interventions sociales : 59 110 €**, pour l'entretien et le fonctionnement des équipements à vocation sociale, propriété de la Ville.
- **Logement : 69 778 €**, correspondant aux dépenses de fonctionnement et d'entretien des logements mis en location par la Ville.
- **Voirie et cadre de vie : 1 511 199 €.** Cette somme comprend :
 - l'entretien des réseaux d'eau pluviale : 177 200 €
 - les travaux d'entretien et l'énergie pour l'éclairage public : 349 423 €
 - l'entretien de la voirie : 508 750 €
 - l'entretien des espaces verts: 436 400 €
 - diverses dépenses pour 39 426 €, dont 5 160 € pour Noctambus.
- **Action économique et touristique : 106 445 €.** Cela comprend notamment le traitement des déchets des marchés et la mise à disposition des Vélodies.
- **Divers : 253 215 €**, dont 210 000 € de taxes foncières.

Evolution, en euros, du chapitre 011 « charges à caractère général »

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	Budget 2017	CA 2017 (prév.)	BP 2018
Frais généraux	6 109 909 €	6 108 849 €	5 822 113 €	6 604 870 €	6 044 000 €	6 387 361 €

1.1.1.2 Chapitre 012 - Charges de personnel

Elles s'établissent à : **16 200 001 €**

Les charges de personnel représentent 55% des dépenses réelles de fonctionnement, elles sont en hausse par rapport au budget 2017 (+ 1,1 %). L'impact de la mise en place des accords des Parcours Professionnels Carrière Rémunération (PPCR) contribue notamment à cette hausse mécanique.

La masse salariale se répartit comme suit :

- **Services généraux : 3 228 975 €.** Cette rubrique reprend l'ensemble des personnels qui ne peuvent pas être imputés pleinement sur une des rubriques suivantes. Il s'agit des fonctions supports (informatique, moyens généraux, finances, ressources humaines, centre technique municipal, gestion des assemblées), du cabinet et de la direction générale.

- Services techniques : 2 474 572 €
- Etat civil, cérémonies, cimetières : 608 613 €.
- Communication : 365 211 €.
- Sécurité et salubrité publique : 689 730 €, comprenant les agents de la police municipale et les agents de surveillance de la voie publique.
- Culture et patrimoine : 3 179 780 € :
 - Médiathèques : 816 146 €
 - Conservatoire : 997 927 €
 - Musée : 836 022 €
 - Événementiel et festivités : 509 912 €
 - Entretien du patrimoine culturel : 19 773 €
- Vie associative et sportive : 915 430 € (dont 295 000 € sont remboursés par le budget Golf).
- Cadre de vie : 3 097 405 €, dont :
 - Propreté urbaine : 918 342 €
 - Espaces verts et paysagers : 1 657 283 €
 - Voirie : 521 780 €
- Aménagement et services urbains : 866 230 €
- Eau et assainissement : 203 181 € (remboursés par les budgets annexes).
- Commerce : 218 077 €
- Aides aux associations : 352 798 €

Evolution, en euros, du chapitre 012 « frais de personnel »

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	Budget 2017	CA 2017 (prév.)	BP 2018
Frais de personnel	15 395 688 €	15 547 847 €	15 445 245 €	15 999 100 €	15 970 000 €	16 200 001 €

1.1.1.3 Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Elles sont de : **5 766 100 €.**

Les principales dépenses de ce chapitre sont :

- Contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours : 1 376 000 €. Cette dépense est obligatoire ;
- Subvention au Centre Communal d'Action Sociale : 1 700 000 € ;
- Indemnités, cotisations, missions et formation des élus : 317 100 € ;
- Adhésions aux syndicats intercommunaux : 15 000 € ;
- Subventions aux associations : 2 300 000 € ;
- Divers : 58 000 €.

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	Budget 2017	CA 2017 (prév.)	BP 2018
Autres charges de gestion courante	6 633 106 €	6 134 402 €	5 875 137 €	5 703 700 €	5 700 000 €	5 766 100 €

1.1.1.4 Chapitre 66 – Frais financiers

Ils s'établissent à **621 750 €**.

L'essentiel de ce chapitre est composé des intérêts de la dette.

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	Budget 2017	CA 2017 (prév.)	BP 2018
Frais financiers	858 786 €	753 641 €	714 897 €	667 100 €	657 000 €	621 750 €

Le désendettement mécanique engagé depuis 2015 ainsi que les mesures de gestion de la dette permettent de réduire ce poste encore en 2018.

1.1.1.5 Chapitre 67 – Dépenses exceptionnelles

Les dépenses exceptionnelles sont estimées à : **290 220 €**.

C'est dans ce chapitre que sont notamment comptabilisées les subventions versées aux budgets annexes Golf et « Organisation de salons » (respectivement 129 700 € et 19 500 €) et la subvention liée aux sujétions de service public des parkings délégués (120 000 €).

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	Budget 2017	CA 2017 (prév.)	BP 2018
Dépenses exceptionnelles	571 070 €	483 651 €	572 411 €	631 080 €	340 000 €	290 220 €

1.1.1.6 Chapitre 014 – Atténuation de produits

Cette somme, portée à 30 000 €, comprend le dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants.

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	Budget 2017	CA 2017 (prév.)	BP 2018
Atténuation de produits	28 927 €	27 058 €	23 901 €	28 200 €	25 000 €	30 000 €

1.1.1.7 Chapitre 022 – Dépenses imprévues

Elles sont estimées à **150 000 €** (BP 2017 : 100 000 €).

Cette ligne doit servir à faire face à des dépenses urgentes et non prévues.

1.1.1.8 Chapitre 042 – Dépenses d'ordre de transfert entre sections

La prévision se monte à **1 300 000 €**, et correspond aux dotations pour amortissements calculées pour les biens acquis les années antérieures.

1.1.1.9 Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement

Au BP 2018, le virement à la section d'investissement, de 1 585 112 €, correspond à l'excédent prévisionnel qui serait dégagé par la section de fonctionnement pour financer, en partie, les dépenses d'investissement.

1.1.2 Recettes

1.1.2.1 Chapitre 013 – Atténuation de charges

Elles se montent à **260 000 €** (BP 2017 : 220 000 €).

Il s'agit des écritures relatives aux variations de stocks et aux remboursements sur rémunérations et charges de sécurité sociale et prévoyance.

1.1.2.2 Chapitre 70 – Produits du domaine et des services

Ce chapitre s'établit à **1 413 900 €**.

Il reprend les produits issus des redevances et autres services payants proposés par la Ville. Les deux principales lignes sont les recettes des services culturels pour 347 500 € (conservatoire, bibliothèques, musées et amphithéâtre) et les redevances d'occupation du domaine public communal, pour 278 050 €.

Il comprend également les remboursements de frais de personnel par les budgets annexes (559 000 €), les redevances funéraires pour 56 500 €.

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	Budget 2017	CA 2017 (prév.)	BP 2018
Produits du domaine et des services	2 320 195 €	1 418 169 €	1 663 996 €	1 472 375 €	1 500 000 €	1 413 900 €

1.1.2.3 Chapitre 73 – Impôts et taxes

Ce chapitre représente 69% des recettes réelles de fonctionnement, pour un montant de 22 140 800 €.

Les prévisions tiennent compte, d'une part, de l'augmentation de 1% des bases décidée par le Parlement dans le cadre de la Loi de Finances Initiale pour 2018, et, d'autre part, des anticipations d'évolution physique des bases (constructions / destructions de logements, évolution du foncier des entreprises, vacances des habitations).

Le produit de taxe foncière est de 13 510 000 € et celui de la taxe d'habitation de 4 575 000 €. Ces évolutions se font à taux municipal constant, puisqu'il sera proposé de ne pas augmenter la fiscalité de la Ville de Saintes. Elles tiennent également compte de la réforme de la taxe d'habitation qui prévoit une exonération partielle (30%) de 80% des ménages. Cette part sera croissante jusqu'en 2020.

Pour 2018, la diminution estimée de la taxe d'habitation, perçue en fiscalité directe, serait de 1 395 000 €. Ce montant devrait être compensé par l'État selon des modalités restant encore à éclaircir.

L'attribution de compensation de la taxe professionnelle versée par la Communauté d'Agglomération est estimée à 1 228 800 €.

Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) devrait permettre à la Ville de Saintes de percevoir 300 000 €. Il s'agit d'un dispositif de péréquation entre les territoires de France qui, par un prélèvement sur les territoires les plus favorisés, reverse aux territoires dont les ressources par habitant sont moins importantes.

La taxe sur les droits de mutation est estimée pour 2018 à 850 000 €, et la taxe sur la consommation finale d'électricité à 630 000 €.

Les droits de stationnements sont quant à eux chiffrés à 800 000 €, avec l'instauration du forfait post-stationnement.

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	Budget 2017	CA 2017 (prév.)	BP 2018
Impôts et taxes	22 230 135 €	23 007 928 €	23 160 504 €	22 977 000 €	23 169 000 €	22 140 800 €

1.1.2.4 Chapitre 74 – Dotations et participations

Les dotations et participations se montent à **7 678 460 €**.

La principale composante de la DGF, la dotation forfaitaire, est estimée à 3 800 000 €. Cette part est stable par rapport à 2017, la contribution pour redressement des comptes publics prenant fin en 2017.

Les dotations de péréquation, qui visent à réduire les inégalités entre territoires sont en légère hausse conformément à l'enveloppe allouée, pour un total de 1 100 000 €.

Les autres éléments sont :

- La hausse importante des compensations d'exonération. Elles correspondent aux exonérations décidées par l'Etat dans les années passées et ayant un impact sur les recettes communales. Elles intègrent également la réforme de la taxe d'habitation puisque l'exonération partielle de 80% des ménages est compensée intégralement par l'Etat.

- Les subventions de fonctionnement des différents partenaires :
 - Département : 51 850 € ;
 - Région : 63 000 € ;
 - Etat : 72 000 €, en forte baisse suite à la fin des contrats aidés.

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	Budget 2017	CA 2017 (prév.)	BP 2018
Dotations et participations	8 013 932 €	7 405 415 €	6 519 295 €	6 428 880 €	6 263 000 €	7 678 460 €

1.1.2.5 Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Les autres produits de gestion courante s'établissent à **443 750 €**.

Il s'agit en grande partie des produits de location de divers immeubles appartenant à la Ville. La principale recette provient du loyer du théâtre Gallia.

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	Budget 2017	CA 2017 (prév.)	BP 2018
Autres produits de gestion (75)	627 485 €	647 182 €	625 648 €	591 760 €	579 000 €	443 750 €

1.1.2.6 Chapitre 77 – Produits exceptionnels

Ce chapitre, dont la prévision est de **9 634 €** (BP 2017 : 17 720 €), correspond aux indemnités d'assurance pour divers sinistres.

1.1.2.7 Chapitre 042 – Recettes d'ordre de transfert entre sections

Ce chapitre se monte à **384 000 €** (BP 2017 : 374 900 €).

Il reprend la valorisation des travaux en régie (286 000 €). Le solde correspond aux amortissements de subventions d'investissement perçues les années antérieures.

1.2 Section d'investissement

La section d'investissement s'établit à **12 418 460 €** (BP 2017 : 11 853 800 €).

1.2.1 Dépenses

Les dépenses d'équipement, y compris le financement alloué au budget Site Saint-Louis atteignent 8 441 860 €, le reste des dépenses réelles correspond au remboursement du capital de la dette pour 2 826 100 € et aux écritures relatives au crédit long terme renouvelable (CLTR) pour 154 200 €.

Les dépenses d'ordre sont les travaux en régie (286 000 €), les amortissements de subventions perçues (98 000 €), les écritures d'ordre du CLTR (112 300 €) et les intégrations d'immobilisations (500 000 €).

Les principales dépenses d'équipement se répartissent comme suit :

- **Participation aux investissements réalisés sur le budget « Site Saint-Louis » : 1 283 260 €**
- **Travaux sur bâtiments : 2 443 840 € :**
 - Edifices protégés : 186 000 €
 - Bâtiments généraux : 560 400 €
 - Bâtiments culturels et bâtiments affectés à la culture : 908 300 €
 - Bâtiments scolaires : 368 000 €
 - Bâtiments sportifs : 421 140 €
- **Espace public : 1 713 000 € :**
 - Eclairage/mise en lumière : 203 000 €
 - Participation aux travaux voiries : 1 162 000 €
 - Espaces verts : 141 500 €
 - Ascenseur Saint-Louis : 75 000 €
 - Autres : 131 500 €.
- **Acquisitions foncières : 3 000 €**
- **Voirie : 1 170 500 €**, répartis entre le renouvellement des voiries et trottoirs existants et les travaux liés aux eaux pluviales.
- **Travaux d'accessibilité : 390 308 €**
- **Matériel et mobilier : 418 069 €**
- **Informatique : 262 600 €**
- **Véhicules : 260 000 €**
- **Risques naturels : 113 983 €**
- **Vidéo protection : 50 000 €**

1.2.2 Recettes

Ce programme d'investissement sera financé par :

- Le fonds de compensation de la TVA : **450 000 €** (BP 2017 : 550 000 €).
- La taxe d'aménagement : **250 000 €** (BP 2017 : 250 000 €)
- Des subventions : **1 020 800 €** (BP 2017 : 983 500 €)
- Des cessions pour **880 000 €** (BP 2017 : 750 700 €)
- L'emprunt à hauteur de **6 310 248 €** (BP 2017 : 5 761 500 €)
- L'autofinancement brut : **2 885 112 €** (BP 2017 : 2 750 000 €)
- Le solde correspondant aux écritures sur le CLTR et aux autres opérations d'ordre.

2 BUDGET ANNEXE SITE SAINT LOUIS

Section de fonctionnement : 6 528 553 € (BP 2017 : 6 542 866 €)

Section d'investissement : 7 518 553 € (BP 2017 : 7 391 631 €)

Ce budget porte les investissements réalisés depuis l'acquisition, en 2008, du site Saint-Louis (ancien hôpital).

L'année dernière, le budget annexe Site Saint Louis est devenu un « budget d'aménagement de zones », ce qui va permettre de connaître le coût final de l'opération.

L'opération est étant assujettie à la TVA, cela permet une récupération complète et plus rapide que par le fonds de compensation de la TVA. De plus, des comptes de stocks apparaissent dans ce budget, et permettent de suivre l'évolution de la valeur des terrains et les quantités vendues.

Par ailleurs, du point vue financier, le prêt in fine de 5,1 millions d'euros, dont le remboursement intégral devait se faire en 2017, a fait l'objet d'un réaménagement. Il est désormais étalé sur 5 années à compter de janvier 2017. Les annuités sont d'environ 1 millions d'euros.

D'un point de vue opérationnel, la définition du nouveau projet d'aménagement se poursuit avec les aménagements envisagés suivants :

- Création d'un grand hôtel avec centre de séminaire ;
- Des logements dont une offre de typologie variées : en accession de bon standing, locatif et locatif conventionnés ;
- Un pôle de services à la personne dont résidence senior ;
- Des commerces : cafés, restaurants, boutiques dédiées au tourisme ;
- Des locaux destinés à l'artisanat d'art ;
- Un site touristique et archéologique avec le Belvédère sur la ville et la vallée de la Charente ;
- Réaménagement de la place du 11 Novembre ;
- La requalification du cours Reversaux entre la rue Saint-Eutrope et le Cours National, et l'aménagement de la liaison avec le vallon des Arènes ;
- Des aménagements de quartier.

Ainsi, les principales dépenses de l'exercice 2018 concernent :

- Des études pour 117 300 € (structures, diagnostics, impact environnemental etc.),
- Des travaux, dont la démolition de l'auvent pour 111 760 €
- Les frais d'assurance pour 17 200 €
- Les frais financiers pour 47 000 € auxquels s'ajoute le remboursement de la dette en capital pour 990 000 €.

Concernant les recettes, outre les écritures relatives à la gestion des stocks (6 528 553 €) on relève principalement :

- L'avance remboursable en provenance du budget principal, pour 1 283 260 €

3 BUDGET ANNEXE ORGANISATION DE SALONS

Section de fonctionnement : 21 500 € (BP 2017 : 136 950 €)

Section d'investissement : 3 200 € (BP 2017 : 9 000 €)

Ce budget retrace les écritures relatives à l'organisation du Salon de l'habitat, et à d'autres manifestations.

Le travail mené sur les coûts indirects a permis de mieux identifier l'ensemble des charges de cette manifestation. Par soucis de rigueur et de bonne information, ces charges sont retracées dans le budget au travers de remboursement intégral en direction du budget principal.

Aussi, compte tenu de l'évolution des manifestations qui contribue au dynamisme économique local, le budget 2018 prévisionnel s'établit :

- Pour la section de fonctionnement en équilibre à 21 500 €.
- Pour la section d'investissement qui s'équilibre à 3 200 €, servant en dépenses à l'achat de matériels.

4 BUDGET ANNEXE GOLF

Section de fonctionnement : 507 800 € (BP 2017 : 507 900 €)

Section d'investissement : 54 500 € (BP 2017 : 56 200 €)

La section de fonctionnement s'élève à 507 800 € et la section d'investissement à 54 500 €.

Les dépenses de personnel représentent 58% des dépenses de fonctionnement (295 000 €), elles prennent la forme d'un remboursement au budget principal.

Les charges à caractère général représentent 38% ; le reste correspond à des opérations d'ordre.

Avec 367 500 €, les produits des services (vente de prestations et articles divers) couvrent 72% des besoins. Vient ensuite la subvention du budget principal, pour 129 700 €, soit 26%.

En section d'investissement, les dépenses d'équipement sont de 54 500 €, dont 40 000 € pour l'achat d'une tondeuse à greens ; les autres dépenses s'élèvent à 7 000 €. Sans autofinancement, l'emprunt d'équilibre est estimé à 34 900 €.

5 BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Section de fonctionnement : 2 585 300 € (BP 2017 : 2 694 700 €)

Section d'investissement : 1 796 600 € (BP 2017 : 1 391 800 €)

Ce budget retrace les dépenses et recettes du service public d'eau potable, rendu dans le cadre d'un contrat de régie intéressée.

La section de fonctionnement s'équilibre à 2 585 300 €, dont 623 500 € d'écritures d'ordre en dépenses.

La principale dépense réelle est la rémunération du régisseur pour 1 513 000 €, viennent ensuite les intérêts de la dette pour 172 300 € et le remboursement des frais de personnel au budget principal pour 142 000 €.

Les recettes principales sont la vente d'eau aux abonnés pour 1 878 000 €, et la vente d'eau en gros pour 420 000 €.

La section d'investissement s'équilibre à 1 796 600 €.

Les travaux sur les membranes de l'usine de traitement d'eau sont estimés à 30 000 € et 758 600 € sont prévus pour l'extension et la réhabilitation de réseau. Enfin, 278 000 € sont alloués à la protection du captage d'eau de Lucérat.

Le remboursement du capital de la dette s'élève à 440 000 €.

Les investissements sont financés comme suit :

- Autofinancement brut : 463 500 €
- Subventions et participations : 753 000 €, dont 481 000 de participation de l'Agence de l'eau pour l'achat de terrains non urbanisables pour la protection du captage de Lucérat et 125 000 € de participation pour le schéma directeur AEP et la mise en place de compteurs de sectorisation
- Emprunt : 420 100 €

6 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Section de fonctionnement : 1 982 000 € (BP 2017 : 2 009 200 €)

Section d'investissement : 1 413 100 € (BP 2017 : 1 203 250 €)

Ce budget retrace les dépenses et recettes du service public d'assainissement collectif, rendu dans le cadre d'un contrat de régie intéressé.

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 982 000 €, dont 577 600 € d'écritures d'ordre en dépenses.

La principale dépense réelle est la rémunération du régisseur pour 1 077 000 €. Viennent ensuite les intérêts de la dette pour 162 100 € et le remboursement des frais de personnel au budget principal pour 122 000 €.

La recette principale est la vente de produits (redevance d'assainissement et traitement d'épuration divers) pour 1 886 000 €. Les recettes d'ordre s'élèvent à 90 000 €.

La section d'investissement atteint 1 413 100 €.

Elle comprend 148 100 € d'études, dont 116 100 € au titre du schéma directeur d'assainissement en partenariat avec le Syndicat des eaux de la Charente Maritime.

Les travaux prévus concernent essentiellement des réfections, extensions et mise en séparatif de réseaux pour 677 000 €. On peut citer en particulier l'opération avenue Kennedy pour 497 000 €.

Le remboursement du capital de la dette s'élève à 480 000 €.

La section d'investissement est financée ainsi :

- Autofinancement : 407 600 €
- Subventions et participations : 421 000 €
- Emprunt : 494 500 €.

REÇU
28 DEC. 2017
Sous-Préfecture
de SAINTES